

EANA 29-30 avril 2016 – Bruxelles

Rapport national français : année 2015

Cette année 2015 restera gravée dans les mémoires, non seulement à cause de l'importance des débats et des conflits obligatoires qui en ont découlé concernant la Loi de Santé, mais surtout à cause d'événements tragiques survenus en début et fin d'année, où l'horreur et l'ignominie consternèrent le monde.

Plus prosaïquement, l'année 2015 a été marquée par :

- La discussion et finalement l'adoption de la Loi de Santé portée contre vents et marées par la ministre de la santé Marisol Touraine. La CSMF, vent debout, s'est opposée frontalement à ce projet délétère pour la médecine libérale
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016
- Les élections professionnelles aux URPS tenant compte de la nouvelle carte régionale
- La préparation des négociations conventionnelles de février 2016

Le projet de Loi de Santé a occupé la quasi-totalité de l'année 2015 et va constituer le fil rouge de l'année 2016.

Dès le départ, la CSMF s'est vivement opposée à ce projet de loi et l'a exprimé à travers les différents mots d'ordre de grève des cabinets médicaux, de grève administrative, et lors de la grande manifestation du 15 mars.

Ce projet de Loi de Santé comprend des dispositions extrêmement délétères pour la médecine libérale notamment:

- Un tiers payant non seulement généralisé mais aussi rendu obligatoire
- Un concept du « service public hospitalier » persistant, excluant une grande partie des cliniques
- Un démantèlement du métier de médecin persistant en partie autour des pratiques avancées et des sages-femmes
- Une place des médecins de second recours, des médecins spécialistes de proximité, non identifiée dans ce projet de loi : point majeur de blocage pour la CSMF
- La persistance du testing, de la suppression de l'accès aux données de santé pour les URPS...

Le 14 mars 2015, la CSMF, réunie en Assemblée Générale, rejette en bloc le projet de loi et demande aux parlementaires de déposer et défendre les amendements qu'elle leur a adressés.

C'est donc un bilan extrêmement mitigé, bien que la CSMF ait largement contribué à faire bouger quelques lignes et améliorer un certain nombre de points.

Au terme d'un processus démarré en octobre 2014 et d'un long parcours parlementaire, le projet de Loi de Santé a été définitivement adopté par les députés jeudi 17 décembre 2015.

Le 2^{ème} round se passera devant le conseil constitutionnel auquel nous avons adressé une contribution écrite, puis le travail sur l'ensemble des décrets d'application.

Concernant le projet de **loi de financement de la sécurité sociale** (PLFSS) pour 2016, on note un ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) 2016 de +1,75% (2% en 2015), taux historiquement bas depuis sa création. C'est encore à la médecine de ville de réaliser la plus grande part de l'effort. L'ONDAM des soins de ville est fixé à 1,70% contre 1,75% pour l'hôpital.

16 octobre 2015 : résultat des **élections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé Libéraux**. L'heure est au constat de la période difficile qui vient de s'écouler. Les résultats de ces élections sont le reflet de la politique actuelle du Gouvernement et ont démontré une perte de repère des médecins, comme celle que l'on peut constater au sein de la population en général.

On a rarement vu un ministre autant décrié et mis à mal autour d'un projet de Loi. La campagne a été extrêmement difficile et elle a vu se radicaliser l'ensemble de la politique des syndicats.

Malgré ce contexte très difficile, les résultats de ces élections ont confirmé que la CSMF reste le premier syndicat médical français, en voix comme en sièges au niveau national. La CSMF reste majoritaire dans 11 régions en voix et dans 10 régions sur 17 en nombre d'élus.

La négociation conventionnelle qui s'est ouverte en février 2016 doit permettre le respect et la reconnaissance du médecin. Ceci passera par une valorisation du métier médical et de son expertise. Ce n'est qu'à ce prix qu'une convention pourra être signée par la CSMF.

La CSMF réaffirme son attachement indéfectible à une convention nationale unique pour tous les médecins, quelle que soit leur spécialité.

La CSMF sait clairement où elle veut aller lors de ces négociations et 2016 sera marqué par un travail de fond sur les lignes directrices de cette future convention.